



SESSION PLENIERE DU 20 MARS 2018

TRANSITION ECOLOGIQUE, UNE AMBITION LIGERIEENNE

La Région a présenté un rapport intitulé : « transition écologique, une ambition ligérienne ».

La CGT a voté l'avis du CESER sur ce rapport.

### LE RAPPORT DE LA REGION

Le document de la Région se décline à partir de 7 axes :

- ⇒ Amplifier la **croissance verte** et faciliter la transition écologique des entreprises.
- ⇒ **Décarboner** la production d'énergie et préserver la **qualité de l'air**.
- ⇒ Accélérer la rénovation thermique du **parc immobilier** et engager une dynamique de construction durable.
- ⇒ Encourager une **économie circulaire**.
- ⇒ Faire des Pays de la Loire la 1<sup>ère</sup> région française dans le secteur de la « **mobilité durable** » (trains, mais aussi véhicules électriques).
- ⇒ Reconquérir la **qualité de l'eau** et valoriser la Loire.
- ⇒ Préserver et valoriser la **biodiversité**.

Elle annonce la création d'une SEM « croissance verte » ainsi que la création d'« obligations vertes » et souhaite impulser auprès des banques volontaires un livret d'épargne participatif pour la croissance verte.

Elle réaffirme à cette occasion son soutien à l'unité de **production électrique de Cordemais**.

**CE QUE DIT L'AVIS DU CESER (téléchargeable dans son intégralité sur [www.ceser.paysdelaloire.fr](http://www.ceser.paysdelaloire.fr)) :**

Le CESER prend acte des intentions du Conseil Régional de mettre en œuvre une transition écologique ambitieuse par une politique qui combinera adaptation au changement climatique, respect de l'environnement et création d'emplois, centrée sur la croissance verte.

Une prise en compte plus forte des questions agricoles et rurales ainsi que celles relatives à la qualité paysagère est nécessaire. Il en est de même pour les questions sociétales comme la santé et le logement.

La création d'une SEM dédiée interroge quant à sa nécessité et son efficacité y compris budgétairement alors même que cela aurait pu trouver sa place au sein de l'agence régionale ?

Sur le plan financier, les nouveaux outils (obligations vertes, livret d'épargne participatif) semblent adaptés aux objectifs et aux intentions.

Le CESER insiste enfin sur la nécessaire cohérence et coopération territoriale avec les autres collectivités locales déjà engagées dans des projets similaires, notamment les grandes agglomérations et les départements.

### **CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION D'ERIC BACHELOT**

La transition écologique devient un pilier transversal des différentes politiques menées en Pays de la Loire. Une évolution du discours dont la CGT prend acte et qui renvoie à sa revendication d'un **développement humain durable**. Cependant, elle remarque qu'il n'y a pas de références chiffrées aux objectifs de la loi de transition énergétique de la France notamment le respect des objectifs 2020 concernant les gaz à effet de serre dont les émissions doivent être divisées par quatre d'ici à 2050.

Le transport, énergivore puisqu'il engloutit 30 % de la consommation d'énergie devra faire l'objet d'une politique volontariste forte avec une politique ferroviaire ambitieuse, sachant que ce mode de transport ne représente que 6 % de la consommation d'énergie. Dans ce contexte, **la CGT s'interroge sur l'impact qu'auront les hausses de tarif des abonnements TER sur la fréquentation.**

La région des Pays de la Loire va devoir accélérer aussi le déploiement des **énergies renouvelables** fixé pour 2020 : 17 % en 2015, 23 % en 2020 et 32 % en 2030, c'est la trajectoire prévue par la France. Or, nous en étions à 11 % en 2014.

Dans ce cadre, **le CESER doit se saisir de l'adaptation à la transition écologique de la centrale de Cordemais** qui est indissociable du développement des Énergies Renouvelables avec des enjeux économique-écologico-sociaux lourds pour l'avenir du territoire et les réponses aux besoins énergétiques. Pour la CGT, ce sujet est crucial et compte tenu des échéances à venir de cet été, l'ensemble des acteurs-rice-s, politiques, économiques, organisations syndicales et citoyen-ne-s, doivent agir ensemble sans attendre.

La santé de nos concitoyen-ne-s, leurs conditions de vie et de travail sont des éléments essentiels exigeant de réussir la transition écologique. La prise en compte des communs, eau, air, terre devront faire l'objet de politiques mieux ciblées, plus ambitieuses.

L'eau constitue une ressource naturelle indispensable à la vie. Elle subit de nombreuses pressions qui ont entraîné une dégradation qualitative et quantitative de la ressource. **Les Pays de la Loire sont particulièrement mauvais élèves en la matière.** 11 % des cours d'eau sont jugés en bon état, au regard de la directive européenne. On est loin de la moyenne du bassin (30 %) et plus encore du score national (43 %). Pour la CGT, Il va falloir restaurer les cours d'eau avec une

mobilisation des collectivités qui peuvent s'appuyer sur la nouvelle compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), rétablir la continuité écologique, préserver les zones humides.

L'air est par endroits contaminé par des polluants produits par les activités humaines. Le rapport du Conseil Régional fixe les actions touchant au transport, à l'activité agricole notamment. Qu'en est-il d'actions en direction des activités de productions ?

On peut se féliciter de l'importance de l'agriculture dans l'économie ligérienne. Notre région est la première pour la production de viande bovine ou de volaille et la deuxième pour le lait ou le porc. **Cela implique pour ces secteurs, qui peuvent fortement impacter l'environnement, de s'engager pleinement dans l'amélioration des méthodes de production.**

Un véritable projet de territoire doit donc évoquer une vision de long terme et dans le cadre du développement humain durable. La transition écologique doit être partie intégrante de l'ensemble des schémas stratégiques régionaux en général et du SRADDET particulièrement.

Concernant les financements, la CGT partage les interrogations du CESER sur la création de la SEM et sa proposition de création d'un département « transition écologique ». Elle partage également l'insuffisance d'actions en matière d'éducation et de sensibilisation.

L'avis recommande d'intégrer à la politique environnementale régionale trois piliers : « économique », « environnemental » et « sociétal ». **La CGT aurait préféré qu'il utilise le mot « social », qui n'est pas un gros mot, à la place du terme « sociétal ».**

Ces remarques étant faites, la CGT votera l'avis du CESER.

## **QUELQUES REMARQUES EMISES EN SESSION**

### **CCI régionale :**

L'accompagnement du monde économique doit être équitable pour toutes les entreprises issues de l'ESS ou pas. Une différenciation excessive serait source de clivages.

### **Groupe Environnement – Comité 21 :**

Les offres d'emploi en lien avec l'environnement ont augmenté de 60 % en France au dernier trimestre 2017.

### **U2P (artisanat – professions libérales) :**

Insiste sur la nécessité de rénover les logements et de lutter contre la création de centres commerciaux en bordure de villes. Les Pays de la Loire sont la 4<sup>ème</sup> région la plus artificialisée en France.

**VOTES : L'avis a été adopté par 91 voix pour et 8 abstentions.**